



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZÈRE

Séance du 9 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 janvier, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBERIO.

## **MEMBRES PRÉSENTS :**

**Les titulaires :** Daniel BARBERIO, Henri COUDERC, Pierre-Emmanuel DAUTRY Sylvette HUGUET, René JEANJEAN, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Jean-Luc MICHEL, Michel REYDON, Flore THEROND

**Les suppléants :** Jean-Max ANDRE, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, David FLAYOL

## **EXCUSES :**

**Les titulaires :** Michel BONNET, Stéphan MAURIN

**Les suppléants :** Gérard PEDRINI

**Equipe :** Sandrine MARMEYS

<b>Nombre de membres</b>
En exercice : 12
Présents : 10
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 10
Contre :
Absentions :
Pour :
Nul :

<b>2024-1-1</b>
19/12/23

<b>Date de convocation</b>
19/12/23

<b>Date d'affichage</b>
19/12/23

<b>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le</b>

<b>Et publication du</b>

## DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

Vu le budget prévisionnel 2020 ;

Vu la délibération n°2020-6 du 11 février 2020 relative au vote du budget prévisionnel pour l'exercice 2020 ;

Considérant le chapitre 66 de la section fonctionnement du budget, comptes 6615 –charges financières-, pour lequel le montant inscrit en prévisionnel est de 9500€.

Considérant le dépassement du montant prévu sur le chapitre 66, compte 6615 à hauteur de 4 800€,

Le président propose de procéder à un virement du chapitre 11 (charges de gestion générale), compte 6185 vers chapitre 66 compte 6615, à hauteur de 4 800€.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

**APPROUVER** cette modification,

**ADOPTER** la décision modificative n°2 au budget pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le président, Daniel BARBERIO

  
